

Cette fiche de données de sécurité répond aux exigences de :  
Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 2020-12-03 - Version 1

## Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DU FABRICANT

### 1.1. Identificateur de produit

Code du produit EW5613

Nom du produit Spray d'alcool isopropylique

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Nettoyage des cartes électroniques et des pièces en plastique des ordinateurs et des imprimantes

Utilisations déconseillées Ne pas utiliser sur les humains et les animaux

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Intronics B.V  
P.O. box 123, 3770 AC Barneveld  
Pays-Bas

### **Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

Support technique : +31 34 24 07 050

### 1.4 personne à contacter en cas d'urgence

Appointed body: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network

Address: Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassignyl, 53035 NANCY Cedex France

Phone: + 33 3 83 22 50 50

E-mail: [bnpc@chru-nancy.fr](mailto:bnpc@chru-nancy.fr)

Website: <http://www.centres-antipoison.net/>

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substances ou du mélange

#### **Règlement (CE) n° 1272/2008**

 Danger, Aérosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser s'il est chauffé.

 Avertissement, Irrit. yeux 2, Provoque une sévère irritation oculaire.

 Avertissement, STOT SE 3, Peut causer de la somnolence ou le vertige.

Effets physico-chimiques, sanitaires et environnementaux néfastes : Aucun autre danger

## **2.2. Informations sur l'étiquette**

### **Identificateur de produit**

Pictogrammes de danger :



### **Mot signal**

Danger

Mentions de danger :

H222+H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut exploser s'il est chauffé.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire  
Peut causer de la somnolence ou le vertige.

Mentions d'avertissement :

P101 En cas de consultation médicale nécessaire, avoir à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Garder hors de la portée des enfants.

P103 Lire les instructions sur l'étiquette avant utilisation.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'ignition.

P251 Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.

PS261 Éviter de respirer la poussière / fumé / gaz / brume / vapeurs / sprays.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux et une protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si nécessaire et possible de le faire. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTI POISON/médecin/... si vous ne vous sentez pas bien.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Obtenir un avis médical/docteur.

P403 Conserver dans un endroit bien ventilé.

P405 Conserver sous clé.

P410+P412 Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/ 122°F.

P501 Veuillez vous débarrasser du contenu / récipient conformément à la réglementation en vigueur.

Dispositions spéciales : Aucune

Contient : propane-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol

Dispositions spéciales selon l'annexe XVII de REACH et ses modifications ultérieures : Aucune

## **2.3. Autres risques**

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

Autres risques : section 10.3

<b>Section 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS</b>
---

**3.1 Substances**

N/A

**3.2 Mélanges**

Composants dangereux au sens du règlement CLP et de la classification correspondante :

Qté	Nom	Ident. Numéro	Classification
>= 70% - < 80%	propane-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol	Numéro 603-117-00-0 d'index : CAS : 67-63-0 CE : 200-661-7 N° REACH : 01- 2119457558- 25-xxxx	 2.6/2 Liq. Infl. 2 H225  3.3/2 Irrit. Yeux 2 H319  3.8/3 STOT SE 3 H336
>= 10% - < 12,5%	éthanol ; alcool éthylrique	Numéro 603-002-00-5 d'index : CAS : 64-17-5 CE : 200-578-6 N° REACH : 01- 2119457610- 43-xxxx	 2.6/2 Liq. Infl. 2 H225
>= 10% - < 12,5%	propane	Numéro 601-003-00-5 d'index : CAS : 74-98-6 CE : 200-827-9 N° REACH : 01- 2119486944- 21-0046	 2.2/1 Gaz Infl. 1 H220  2.5 Gaz Press. H280
>= 5% - < 7%	Hydrocarbures, C4 ; Gaz pétrole	Numéro 649-113-00-2 d'index : CAS : 87741-01-3 CE : 289-339-5 N° REACH : 01- 2119480480- 41-xxxx	 2.5 Gaz Press. H280  2.2/1 Gaz Infl. 1 H220 DECLK (CLP)*

\*DECLK (CLP) : Cette substance est classée conformément à la note K, annexe VI du règlement CE n° 1272/2008. La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % p/p de 1,3-butadiène (Einecs n° 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérogène ou mutagène, les conseils de prudence (P102-)P210-P403 doivent au moins s'appliquer. Cette note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole dans la partie 3.

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

- Inhalation** Transporter la victime à l'air frais et garder au chaud et au repos.
- Contact avec la peau** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Les parties du corps qui ont été en contact avec le produit - ou qui sont seulement soupçonnées de l'avoir été - doivent être immédiatement rincées à l'eau courante et éventuellement avec du savon. Laver soigneusement le corps (douche ou bain). Enlever immédiatement les vêtements contaminés et éliminer-les en toute sécurité.  
Après contact avec la peau, laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.
- Contact avec les yeux** Après contact avec les yeux, rincer à l'eau avec les paupières ouvertes pendant une durée suffisante, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'autre œil.
- Ingestion** Ne pas faire vomir en aucun cas. OBTENIR IMMÉDIATEMENT UN EXAMEN MÉDICAL.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Principaux symptômes** Pour les symptômes et les effets dus aux substances contenues, voir le chapitre 11.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Remarques destinées au médecin** Traiter de manière symptomatique.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Extincteur à CO<sub>2</sub> ou à poudre chimique.

**Moyen d'extinction inapproprié** Eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produit une épaisse fumée.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire approprié.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Cette eau ne doit pas être rejetée dans les égouts.  
Maintenir les récipients au frais avec de l'eau pulvérisée.  
Déplacer les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité.  
Utiliser des vêtements de pompier conformes à la norme européenne EN469.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE DE LA SUBSTANCE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'inflammation.  
Mettre les personnes en sécurité.  
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts. En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informez les autorités responsables.  
Matériau approprié pour la reprise : matériau absorbant, organique, sable.  
Conserver les eaux de lavage contaminées et les éliminer.

**6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Pour le nettoyage :  
Laver à grande eau.  
Nettoyer par voie humide ou aspirer les solides.  
Nettoyer immédiatement les déversements.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir également les sections 8 et 13.

**Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour garantir la sécurité de la manipulation de la substance ou du mélange**

**Conseils pour une manipulation sûre** Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.  
Ne pas utiliser les conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant d'effectuer des opérations de transfert, s'assurer qu'il n'y a pas de résidus de matières incompatibles dans les conteneurs.  
Voir également la section 8 pour les équipements de protection recommandés.

**Mesures d'hygiène**

Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas manger ni boire pendant le travail.

**7.2. Conditions nécessaires pour garantir la sécurité du stockage y compris les produits incompatibles****Mesures techniques**

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri de la chaleur, des flammes, des étincelles ou d'autres sources d'inflammation.

**Conditions de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine, à l'abri de la lumière du soleil. Éviter le contact avec la peau et les yeux,

l'inhalation de vapeurs/brouillards/poussières. Ne pas utiliser les conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés. Les vêtements contaminés doivent être changés avant d'entrer dans les zones de restauration. Ne pas manger ni boire pendant le travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas fumer. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à une température inférieure à 50 °C. Tenir à l'écart des flammes et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des flammes, des étincelles et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et de la nourriture.

**Substances incompatibles** Aucune connue (sur la base des informations fournies).

### **7.3. Utilisation finale particulière**

**Mesures de gestion des risques (RBM)** Aucune connue (sur la base des informations fournies).

## Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### **8.1. Paramètres de contrôle**

propane-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol - CAS : 67-63-0

ACGIH - TWA(8h) : 200 ppm - STEL : 400 ppm

éthanol ; alcool éthylique - CAS : 64-17-5

ACGIH - STEL : 1000 ppm

propane - CAS : 74-98-6

ACGIH

**Doses dérivées sans effet (DNEL)** Aucune information disponible.

**Concentration prédite sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

### **8.2. Mesures de contrôle de l'exposition :**

**Risques thermiques** Ne pas exposer à des températures supérieures à 50° C.

**Protection des yeux / du visage** Lunettes de protection avec protection latérale. EN 166

**Protection des mains** Utiliser des gants de protection offrant une protection complète, par exemple en P.V.C., en néoprène ou en caoutchouc.

**Protection de la peau et du corps** Utiliser des vêtements qui offrent une protection complète de la peau, par exemple en coton, en caoutchouc, en PVC ou en viton

**Protection respiratoire** Utiliser un équipement respiratoire de protection adéquat.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucun.

<b>Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>
--

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base**

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques :
Apparence et couleur :	Bombe aérosol	--	--
Odeur :	caractéristique	--	--
Seuil d'odeur :	Non pertinent	--	--
pH :	Non pertinent	--	--
Point de fusion/point de congélation :	Non pertinent	--	--
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	Non pertinent	--	--
Point d'éclair :	< 0 ° C	--	--
Taux d'évaporation :	Non pertinent	--	--
Inflammabilité solide/gaz :	Non pertinent	--	--
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	Non pertinent	--	--
Pression de vapeur :	4 bars +/-1 20°C	--	--
Densité de vapeur :	Non pertinent	--	--
Densité relative :	0,725 +/- 0,05	--	--
Solubilité dans l'eau :	Non pertinent	--	--
Solubilité dans l'huile :	Non pertinent	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non pertinent	--	--
Température d'auto-inflammation :	>175°C	--	--
Température de décomposition :	Non pertinent	--	--
Viscosité :	Non pertinent	--	--
Propriétés explosives :	section 10.3	--	--
Propriétés oxydantes :	Non pertinent	--	--

**9.2. Autres informations**

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques :
Viscosité cinématique :		--	--
Miscibilité :	Non pertinent	--	--
Solubilité dans la graisse :	Non pertinent	--	--
Conductivité :	Non pertinent	--	--
Propriétés pertinentes des groupes de substances	Non pertinent	--	--

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b><u>10.1. Réactivité</u></b>	Éviter le contact avec les acides et les bases fortes et les agents oxydants.
<b><u>10.2. Stabilité chimique</u></b>	Stable dans des conditions normales.
<b><u>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</u></b>	Peut former des mélanges explosifs vapeur/air dans des endroits mal ventilés.
<b><u>10.4. Conditions à éviter</u></b>	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tenir à l'écart de la chaleur, des sources d'inflammation.
<b><u>10.5. Matériaux incompatibles</u></b>	AAcides, alcalis et métaux alcalins, agents oxydants
<b><u>10.6. Produits de décomposition dangereux</u></b>	La combustion peut entraîner la formation de gaz irritants pouvant libérer des Cox.

### Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUES

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le produit est classé : Irrit. yeux. 2 H319
<b>Sensibilisation</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique</b>	Le produit est classé : STOT SE 3 H336
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur le produit**

Informations toxicologiques des principales substances présentes dans le produit :

propane-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol - CAS : 67-63-0

a) Toxicité aiguë ; Test : DL50 - Voie : Orale - Espèce : Rat > 5840 mg/kg  
 Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 2000 mg/kg  
 éthanol ; alcool éthylique - CAS : 64-17-5  
 LD50 (LAPIN) ORAL : 6300 MG/KG  
 LD50 (RAT) DOSE UNIQUE PAR VOIE ORALE : 7060 MG/KG

<b>Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES</b>
--

**12.1. Toxicité**

Adopter de bonnes pratiques de travail, afin que le produit ne soit pas rejeté dans l'environnement.

ALCOOL ISOPROPYLIQUE

Non classé pour les risques environnementaux

**Toxicité aquatique aiguë :**

Négatif - Classification dérivée de la classification des composants

**Toxicité chronique aquatique :**

Négatif - Classification dérivée de la classification des composants

**Toxicité bactérienne :**

Négatif - Classification dérivée de la classification des composants

**Toxicité dans le sol :**

Négatif - Classification dérivée de la classification des composants

**Toxicité pour les plantes :**

Négatif - Classification dérivée de la classification des composants

**Effets dans les stations d'épuration :**

Négatif - Classification dérivée de la classification des composants

Propane-2-ol ; alcool isopropylique ; isopropanol - CAS : 67-63-0

**Toxicité aquatique aiguë :**

Point final : EL50 - Espèce : Daphnies > 100 mg/l - Durée h : 48

Point final : EL50 - Espèce : Algues > 100 mg/l - Durée h : 72

Point final : EL50 - Espèce : Poissons > 100 mg/l - Durée h : 48

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultat de l'évaluation des substances préoccupantes : PBT et vPvB**

Non applicable

**12.6. Autres effets nocifs**

Aucune information disponible.

<b>Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION</b>
--

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination du produit/de l'emballage non utilisé**

Récupérer, si possible. Envoyer aux installations d'élimination autorisées ou pour incinération dans des conditions contrôlées. Toujours respecter les réglementations locales et nationales en vigueur.

**Emballages contaminés**

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour être recyclés ou éliminés conformément aux réglementations nationales sur la gestion des déchets

réutiliser si possible. Les résidus de produits doivent être considérés comme des déchets dangereux. L'élimination doit être confiée à une gestion des déchets autorisée, conformément aux dispositions nationales et, le cas échéant, locales.

#### Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>14.1 Numéro/ID ONU</b>	Numéro ADR-UN : 1950 Numéro IATA-Un : 1950 Numéro IMDG-Un : 1950
<b>14.2 Nom d'expédition pour le transport</b>	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger</b>	Classe ADR : 2.5°F CAP. 2.2.2.1.6 UN1950 Classe IATA : 2.1 Classe IMDG : 2 Aérosols UN 1950
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	Groupe d'emballage ADR : N.A. Groupe d'emballage IATA : N.A. Groupe d'emballage IMDG : N.A.
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non
<b>Pollution marine</b>	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre</b>	Page IMDG : 2102
<b>14.7 Transport en vrac</b>	Non
<b>conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC</b>	

#### Section 15 : RÉGLEMENTATIONS

##### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail)  
Dir. 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013  
Règlement (UE) n° 2015/830  
Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (UE) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (UE) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

**Restrictions liées au produit ou aux substances contenues dans le produit conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et les modifications ultérieures :** Aucune

Le cas échéant, veuillez vous référer aux dispositions réglementaires suivantes : Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents).  
Dir. 2004/42/CE (directive COV)

Dispositions relatives à la directive UE 2012/18 (Seveso III) : Catégorie Seveso III selon l'annexe 1, partie 1  
Le produit appartient à la catégorie : P3a

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible

## **Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**

### **Liste explicative des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

#### **Déclarations de danger pertinentes**

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation oculaire.

H336 Peut causer de la somnolence ou le vertige.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient du gaz sous pression ; peut exploser s'il est chauffé.

<b>Classe de danger et catégorie de danger</b>	<b>Code</b>	<b>Description</b>
Gaz Infl. 1	2.2/1	Gaz inflammable, Catégorie 1
Aérosols 1	2.3/1	Aérosol, catégorie 1
Gaz Press.	2.5	Gaz sous pression.
Liq. Infl. 2	2.6/2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Irrit. yeux. 2	3.3/2	Irritation des yeux, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3

Paragraphe modifiés par rapport à la révision précédente :

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

SECTION 2 : Identification des dangers

SECTION 7 : Manipulation et stockage

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

SECTION 11 : Informations toxicologiques

SECTION 12 : Informations écologiques

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

<b>Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008</b>	<b>Procédure de classification</b>
Aérosols 1, H222+H229	Sur la base de données d'essai
Irrit. yeux. 2, H319	Méthode de calcul
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul

## Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau d'information et de données sur les substances chimiques dans l'environnement - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes.

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième édition - Van Nostrand Reinold

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
ATE :	Estimation de la toxicité aiguë
ATEmix :	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
CLP :	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL :	Niveau dérivé sans effet.
EINECS :	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés.
GefStoffVO :	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA :	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ICAO :	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI :	Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO).
IMDG :	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
INCI :	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt :	Coefficient d'explosion.
LC50 :	Concentration létale, pour 50 % de la population d'essai.
LD50 :	Dose létale, pour 50 % de la population d'essai.
PNEC :	Concentration prévue sans effet.
RID :	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL :	Limite d'exposition à court terme.
STOT :	Toxicité pour certains organes cibles.
TLV :	Valeur limite d'exposition.
TWA :	Moyenne pondérée en fonction du temps
WGK :	Classe allemande de risque pour l'eau.

**Date d'émission** 2020-12-03

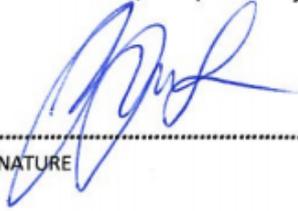
**Date de révision** Non applicable.

**Motif de révision :** Non applicable.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) 1907/2006, 1272/2008/UE et du règlement (UE) 2015/830.**

**Clause de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette FDS sont préparées au mieux de nos capacités et reflètent l'état des connaissances au moment de la publication. Les données sont présentées à titre de guide pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité de la substance, et ne doivent être considérées comme un certificat de garantie ou de qualité. Les informations données concernent la substance fournie uniquement et peuvent ne plus être applicables lorsque la substance est utilisée ou mélangées avec d'autres substances.

**Fin de la fiche de données de sécurité****Intronics BV**Shardene Brink, *compliance officer*  
-----  
SIGNATURE